



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 21 mars 2024

Annnonce de dépassement du crédit d'ouvrage pour le projet de reconstruction de la station de pompage et du réservoir de Montalègre

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 23 juin 2020, le Conseil communal adoptait le préavis N° 2019/55 du 19 décembre 2019 « Reconstruction de la station de pompage et du réservoir de Montalègre - Demande de crédit ». Il octroyait ainsi un crédit de CHF 9'000'000.- pour la reconstruction de la station de pompage et du réservoir de Montalègre.

Le suivi financier de ce chantier et les projections effectuées début 2024, mettent en évidence des dépassements du crédit voté et la nécessité de demander un crédit complémentaire pour garantir le financement de la fin de ce projet.

Cette situation implique, dès à présent, une information à votre Conseil par le biais de la présente communication.

Contexte général, explications du dépassement des crédits d'ouvrage et montants prévisibles du crédit complémentaire à solliciter

La pandémie de la COVID-19 a eu de nombreux impacts sur les chantiers de la Ville de Lausanne. Par la suite, la reprise économique au niveau mondial a provoqué une pénurie de matériaux et une hausse des prix. En outre, l'émergence de la crise énergétique due à la guerre en Ukraine est venue aggraver la situation.

Spécificités du projet de Montalègre

Avant de préciser le type de dépassement et les montants qui le constituent, il convient de donner quelques informations relatives au contexte de cet important chantier :

- le chantier se situe dans une zone de forte densité urbaine et dans un lieu exigu. En outre, les contraintes résultant du maintien de l'exploitation (distribution d'eau potable dans la zone de pression desservie par le réservoir de Montalègre) se sont révélées plus complexes que prévues.

- la réfection des revêtements en mortier de la cuve n° 2 (la cuve située à l'est du chemin de Bellevue) s'est avérée plus difficile que prévu en raison d'une résistance de l'ancien mortier supérieure à ce qui avait été prévu. Des réparations ponctuelles de la structure porteuse plus nombreuses que prévu doivent aussi être effectuées.
- les hausses extraordinaires de fourniture des matériaux de construction entre les prix de 2019 et les prix entrés en soumission (source Office fédéral de la statistique (OFS) – Indice des prix de la construction – sous-indice Génie civil : indice 100 en octobre 2019 ; 100 en octobre 2020 ; 102 en octobre 2021 ; 111 en octobre 2022 et 114 en octobre 2023).

Au vu de la situation financière actuelle du chantier, dont les travaux sont pour la majeure partie adjugés, le crédit complémentaire demandé peut être évalué, à ce jour, à un montant de l'ordre de CHF 1'300'000.- HT.

Par souci de transparence, il convient aujourd'hui de préciser dans les grandes lignes de quoi se composera ce futur crédit. Les principaux éléments sont les suivants :

I. Hausses extraordinaires des prix des matériaux -	CHF	350'000.-
II. Imprévus liés au chantier	CHF	950'000.-
a) Excavation presque complète du chemin de Bellevue entre les deux cuves pour assurer le phasage de construction tout en maintenant la continuité de service de distribution d'eau potable	CHF	750'000.-
b) Difficulté de dépose de l'ancien mortier de revêtement de la cuve n° 2 et réparations nombreuses de la structure porteuse	CHF	200'000.-
TOTAL (crédit complémentaire)	CHF	1'300'000.-
13.33% d'augmentation		

TOTAL FINAL (crédit d'ouvrage + crédit complémentaire) CHF 10'300'000.-

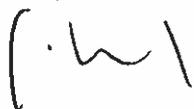
2. Crédits complémentaires

A cet effet, il est proposé de permettre l'engagement des dépenses, en cours d'évaluation, sur le compte du préavis N° 2019/55. Une demande de crédit complémentaire sera effectuée pour ce préavis dans un second temps, afin de le régulariser.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter



Copie : Commission des finances du Conseil communal (COFIN)